

RÉSOLUTION N° 659

**ACTION DE L’IICA, DANS LE CADRE DE SON PLAN À MOYEN TERME 2018-2022,
EN VUE DE SOUTENIR SES ÉTATS MEMBRES FACE À LA CRISE
ASSOCIÉE À LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarantième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 707 (20), “Stratégie de l’IICA devant la pandémie de COVID-19”, et le rapport présenté par le directeur général,

CONSIDÉRANT :

Que le 18 juillet 2018, dans le respect du mandat du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), le Comité exécutif a analysé et approuvé, par sa résolution IICA/CE/Res. 629 (XXXVIII-O/18), le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’Agriculture (IICA) comme cadre d’orientation de ses actions pendant la période en question ;

Que le PMT 2018-2022 propose un nouveau paradigme de coopération visant à faire de l’IICA une institution efficace et souple qui accorde priorité à la gestion du savoir et à au développement de partenariats stratégiques publiques-privées ;

Que l’urgence sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a profondément ébranlé les relations sociales et économiques dans les pays des Amériques, affectant la vie et la santé de millions de personnes ;

Que, devant la constante augmentation du nombre de personnes infectées et la regrettable perte de milliers de vies humaines, les gouvernements et les citoyens ont adopté, en vue de faire face à l’urgence, des mesures de restriction et de confinement qui ont eu pour effet de paralyser d’importantes activités économiques ;

Que, malgré les répercussions négatives provoquées par l’urgence sanitaire dans certaines des chaînes du secteur agroalimentaire, l’agriculture a été un facteur clé qui a permis de maintenir la production, qui a démontré le rôle crucial qu’elle joue en tant que garant de la sécurité alimentaire des populations, et qui sera l’un des principaux secteurs de la relance économique pendant l’après COVID-19 ;

Qu'il est urgent de consolider, au moyen de mécanismes innovants, la résilience des secteurs agricole et rural devant les chocs extérieurs naturels ou économiques, en particulier pour réagir à la grave crise actuelle et à ses répercussions, ainsi que pour incorporer tous ses différents acteurs dans cette tâche incontournable ;

Que la très grande valeur de la solidarité et de la coopération internationale a été mise en évidence dans la lutte contre la pandémie, en particulier par les travaux des organismes multilatéraux de coopération technique comme l'IICA ; et

Que la Direction générale de l'Institut, malgré des circonstances difficiles, a renforcé son soutien aux États membres, grâce à des mécanismes innovants permettant de faire avancer le dialogue, l'échange d'information et le perfectionnement des capacités,

DÉCIDE :

1. De reconnaître les efforts consentis par les États membres de l'IICA, pendant cette situation d'urgence, en vue d'entretenir et d'améliorer le rendement du secteur agricole dans les domaines national, régional et continental, ainsi que de garantir la sécurité alimentaire et de protéger le bien-être des travailleurs ruraux.
2. De soutenir et remercier l'Institut et son directeur pour les efforts déployés en vue d'aider les pays, en particulier les ministères de l'Agriculture, efforts qui ont permis à l'IICA de se consolider en tant qu'institution qui écoute ses membres et leur propose des solutions en réponse à leurs demandes et à leurs besoins.
3. De prier les États membres d'affermir leur soutien à l'Institut, en déployant les plus grands efforts possibles pour consolider ses capacités techniques et financières, afin qu'il puisse continuer d'offrir une coopération technique d'excellence pour le développement agricole et rural.
4. De demander au directeur général de poursuivre l'exploration de solutions innovantes afin de renforcer les services de coopération technique de l'IICA, en particulier grâce à des activités susceptibles de permettre la convergence de tous les acteurs du secteur en faveur d'une agriculture durable et résiliente.